

« Lieux de vie » à Genève pour les patients ayant des troubles psychiques

1er décembre 2003

Intervenants:

CENTRE ESPOIR: Mme Noëlle FABRE, responsable du secteur socio-éducatif
FHP (Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques):

Mme Michèle TRIEU, directrice

Foyers des H.U.G. (Foyer des Bains, et Foyer des Paquis): M. Jean Pierre
DOMAIN, sociothérapeute

Foyer d'accueil « Les Nymphéas »: Catherine et Dominique CHADAIGNE,
responsables

Foyer d'accueil « La Calèche »: Ariela et Michel ECABERT, responsables

Fondation « TRAJETS »: Mme Mireille BARRAZ, secrétaire générale, Mme
Christine RITTER, coordinatrice du secteur résidentiel

La Maison des Champs, Foyer de vie: Mme Christiane GAUD, directrice

1. CENTRE ESPOIR

Avec 109 chambres et 80 membres du personnel, le centre, qui dépend de l'Armée du Salut, est le plus grand centre d'hébergement de personnes souffrant de troubles psychiques à Genève. L'équipe collabore avec Belle-Idée, la Consultation des Eaux-Vives et d'autres consultations. La réception est ouverte 24h/24h. Il y a un projet de chambres contigues pour un couple.

Critères d'admission: Les pensionnaires doivent être à l'AI ou avoir une demande en cours, être autonomes, en sevrage (s'il y a dépendance), et accepter un suivi médical si cela est nécessaire.

Activités: ateliers occupationnels (jardin, atelier bois) et récréatifs (poterie, canage, informatique etc.). Il y a aussi la possibilité de travailler; 45 externes viennent travailler au centre. Mais on n'est pas obligé de travailler ou de participer à un atelier. Le centre vient juste de créer un groupe de paroles.

Leitmotif: le partenariat. L'équipe travaille sur la transmission des informations et le partenariat avec le réseau et la famille, et sur la base de « projets de séjour ».

Ce que l'équipe aimerait améliorer: plus de suivi des services externes pour pouvoir accepter plus de gens pas entièrement autonomes. L'équipe ressent le besoin de plus d'accès aux médecins en cas de crises.

Q: Quelle est la durée moyenne de séjour?

R: Le séjour est illimité en principe. La durée varie beaucoup; donner une moyenne n'a pas beaucoup de sens.

Q: Qu'est ce qui arrive aux pensionnaires agés?

R: Ceux qui sont venus avant l'âge de l'AVS peuvent rester jusqu'à ce que les prestations ne correspondent plus à leurs besoins.

Q: Un groupe de personnes souffrant de troubles psychiques extérieur pourrait-il participer au groupe de paroles?

R: Ce groupe a été créé pour répondre à une forte demande intérieure et, pour l'instant, il se concentre sur des questions liées au fonctionnement interne de la maison.

Q: Quels sont les procédures d'admission?

R: Il y a un dossier à remplir. Les candidats passent par un assistant social (AS), rendent visite au centre, et doivent adhérer aux projets établis avec eux.

Q: Que peut faire la famille quand la personne malade rend la vie familiale invivable, mais refuse de quitter le foyer familial?

R (Jean Dambron): C'est une tâche pour le milieu soignant et/ou social que d'essayer de la convaincre.

Q: Le centre refuse-t-il des demandeurs?

R: Parfois oui. Néanmoins, il y a en réalité un certain nombre de pensionnaires qui n'adhèrent pas à leur projet...

Q: Y a-t-il une liste d'attente?

R: Oui. Elle est plus longue pour les hommes. Actuellement, il y a 5-6 hommes qui attendent d'être admis.

Q: Par rapport aux familles qui n'arrivent pas à assumer leur proche malade, est-ce que le centre pourrait offrir l'aide à domicile?

R: Ce n'est pas son rôle. D'autres projets dans ce sens sont en route.

Q: Est-ce que la chambre pour un couple pourrait héberger un couple dont seulement une personne est malade?

R: Non.

2. Fondation pour l'Hébergement de Personnes handicapées psychiques (FHP)

Ce service comprend des foyers/résidences, 3 appartements loués par la FHP, un centre de jour, et l'accompagnement à domicile. La FHP est une fondation privée d'utilité publique qui est financée par le canton et par l'OFAS.

Double objectif: éviter des hospitalisations inutiles, et éviter l'abandon à domicile.

Mission: de permettre les personnes concernées de vivre dans un milieu adapté à leurs besoins, proche des conditions de la vie normale, de maintenir leurs acquis et liens sociaux, de développer l'autonomie et des habiletés sociales, et d'améliorer la qualité de leur vie.

Les équipes sont constituées d'éducateurs, d'animateurs, d'assistants sociaux, d'infirmiers en psychiatrie. (La mission est de type socio-éducative, mais on veille à ce que la personne soit suivie sur le plan médical et qu'elle prenne régulièrement son traitement).

Critères d'admission aux résidences: personnes de 18 ans à l'âge AVS, souffrant de troubles psychiques, à l'AI ou demandeur d'AI, avec un niveau plus ou moins grand d'autonomie, non dépendant physiquement.

Résidences actuels: du Velours (15 places), Prés-courbes (12), des Avanchets (16), un autre en 2004 (12) (et encore 3 foyers d'ici 2006 = 7 résidences, soit 85 places)

L'accompagnement à domicile est ouvert depuis déc. 2000 et accompagne actuellement 35 personnes ayant leur propre appartement ainsi que celles qui habitent les appartements de la FHP.

Q: A combien d'heures par jour d'accompagnement à domicile a-t-on droit, et pour quelle durée? (La personne qui pose cette question évoque le cas de quelqu'un qui « de temps en temps est très malade et aurait besoin d'une demie-journée chaque jour afin d'éviter l'hospitalisation ».)

R: L'OFAS ne couvre que 4 heures par semaine. Quelqu'un de très malade doit être pris en charge par d'autres structures – l'hôpital ou un foyer très encadré.

Q: Quelles sont les qualifications requises du personnel? La FHP emploie-t-elle des personnes sans diplômes mais avec des capacités humaines prouvées?

R: Non. Des outils et une formation pour pouvoir suivre correctement les utilisateurs sont indispensables

Q: Les pensionnaires dans des appartements sont-ils livrés à eux-mêmes ou sont ils surveillés?

R: La décision d'aller vivre dans un appartement est prise seulement après une évaluation des capacités de la personne et dépend sur un projet conçu avec elle. Néanmoins, on ne la laisse pas toute seule. Elle bénéficiera d'un accompagnement (il ne s'agit pas de surveillance!).

Q: Qu'arrive-t-il aux personnes exclues des foyers parce qu'elles ne respectent pas certaines règles?

R: La FHP n'est pas spécialisée, par exemple, dans la prise en charge de la toxicomanie. Il y a des comportements qui mettent en danger la vie – de la personne ou d'autrui. Dans ces cas-là, on donne un préavis d'un mois à la personne, et on essaie de trouver une autre solution pour elle.

Q: Est-ce que la FHP offre un accueil d'urgence?

R: Non. Mais parfois (rarement) les démarches peuvent être accélérées. Elle offre aussi un dépannage pour personnes suivies par l'accompagnement à domicile afin d'éviter l'hospitalisation.

Q: Existe-t-il un lieu spécial pour des jeunes de 18-25 ans?

R: C'est en étude, entre autres pour qu'ils puissent éviter l'AI.

3. Les foyers des HUG

Historique: dans le passé il y avait 3 foyers, puis 2, puis l'intention d'ouvrir 2 de plus, puis on a du y renoncer pour le moment... La durée du séjour est limitée à 3 ans, avec une certaine flexibilité. L'alternative au moment de sortir peut être le Centre Espoir ou un foyer de la FHP. A peu près 30 personnes passent par chaque foyer par année.

En principe, la moitié est à l'AI, l'autre moitié ne l'est pas. La population des foyers est composée de personnes souvent jeunes, et qui souffrent de diverses pathologies. Mais comme il est difficile de poser un diagnostic rapidement, on parle surtout de « troubles de la personnalité ». Ces jeunes se sentent abandonnés – leurs familles ne peuvent plus les assumer. La plupart sont en déni de leur maladie; ils refusent la médication etc. « C'est notre travail de leur faire comprendre le besoin de se soigner. » Ils sont très déstructurés et doivent faire un ré-apprentissage d'actes comme se lever le matin, se laver, ranger leur chambre etc – ce qu'ils font avec des éducateurs.

Procédures d'admission: La demande vient soit de l'assistant social, soit de la clinique. Les candidats viennent passer un jour ou deux à l'essai. Ils doivent être compliants, mais il s'agit souvent d'un accord forcé par le manque d'autres perspectives. Un groupe de paroles les aide à « digérer » leur statut.

Mission principale: Lutter contre la chronicisation de la maladie. Un moyen est de proposer des activités à l'extérieur du foyer, par ex., un stand aux Puces. Ils organisent aussi des camps de vacances. Par ailleurs, « il faut beaucoup plus que les molécules – il faut des relations humaines ».

Q: Combien d'effectifs y a-t-il dans ces foyers, et est-ce que l'on va vers les pensionnaires pour essayer de les motiver à participer à des activités?

R: Au foyer des Bains, il y a 11.8 postes pour 18 pensionnaires. Les éducateurs proposent différentes activités telles que la préparation du pilulier hebdomadaire, le choix des menus, l'apprentissage à la gestion d'un budget personnel. Il y a un groupe le matin et un autre l'après-midi. (Commentaire d'un membre du public: Les cas placés aux foyers des HUG sont beaucoup plus lourds que ceux placés au Centre Espoir.)

Q: N'y a-t-il pas une contradiction entre le fait que ce sont des « cas lourds » et les exigences – la motivation par exemple?

R: La procédure d'entrée est faite pour que les candidats puissent connaître le foyer. Cela prend du temps. Un essai est proposé.

4. Foyer Les Nymphéas

Ce foyer privé à Thonex/Fossard est tenu par un couple d'infirmiers en psychiatrie. Il n'y a pas d'autres effectifs – ils se partagent le travail et une

présence 24h/24h. Avant d'ouvrir ce foyer, ils en tenaient un autre à Aubonne. C'est un milieu familial et M. & Mme Chadaigne se voient un peu comme des parents de substitution. Ils ont 9 résidents dont certains vont rester longtemps dans ce foyer. Le coût de CHF140/jour couvre tous les frais. Le foyer ne reçoit pas de subvention OFAS. Ils collaborent avec la Consultation des Eaux-Vives...

Conditions d'admission: Souvent c'est un assistant social qui fait la demande, parfois l'Hospice général Un contrat d'admission est établi entre les responsables, le résident et l'assistant social. C'est pour une durée indéterminée, et il y a une période d'essai. Les critères d'entrée incluent : la stabilité psychique, l'autonomie évidente dans les actes de la vie quotidienne (par ex. l'hygiène). Des personnes trop déstructurées ou des toxicomanes constitueraient une menace pour la dynamique du groupe. Il faut aussi que les résidents aient un projet de vie tourné vers l'extérieur et des activités ou un travail à l'extérieur (par exemple, à Trajets ou au CIP). Le suivi médico-psychologique régulier et la compliance au traitement sont des conditions sine qua non.

Q: Les pensionnaires ont-ils leur propre chambre?

R: Oui, à l'exception de 2 chambres doubles. Le foyer est situé dans une maison villageoise avec un cour et un jardin plus loin.

Q: Quel âge ont les pensionnaires?

R: Entre 18 ans et l'âge de l'AVS.

Q: Puisque il n'y a pas d'autres responsables du foyer, comment cela se passe-t-il ce soir?

R: La charge du foyer a été confiée à la fille de M. & Mme Chadaigne, qui connaît bien le groupe.

5. Foyer La Calèche

M. & Mme Ecaber tenaient deux foyers dans le canton de Vaud – dont les pensionnaires provenaient de Genève – avant d'en fermer un à Gimel et d'ouvrir celui de Corsier. Il est privé, le coût journalier de CHF140.- est couvert par l'AI/OCPA/Hospice général. Ils sont actuellement 4 professionnels à s'occuper de ? pensionnaires (moitié femmes, moitié hommes).

Critères d'admission: que les candidats soient stabilisés psychiquement, sevrés, et ne manifestent aucune violence soit verbale soit gestuelle.

Activités: A part des camps en été, le foyer n'offre pas d'activités à l'intérieur de la maison. La plupart des pensionnaires ont des activités à l'extérieur, par exemple aux ateliers Galiffe ou de Trajets, ou sont en ré-apprentissage.

Difficultés: M. Ecaber évoque le manque de foyers à Genève: quand la nouvelle de la prochaine ouverture d'un nouveau foyer à Genève s'est ébruité, il a reçu (entre avril et août) 200 demandes d'admission! Il a actuellement une liste d'attente de 40 personnes. Il mentionne aussi un besoin de plus d'effectifs qualifiés.

Q: Que faire pour qu'il y ait plus de foyers semblables à Genève?

R: En sachant l'investissement nécessaire au niveau de la présence 24h/24h dans un tel foyer, il n'est pas étonnant que les volontaires ne se bousculent guère.

6. Fondation Trajets

Trajets fête ses 25 ans en 2004. La fondation se voit comme une réponse sociale, pas socio-éducative. C'est une fondation depuis juin; elle accueille actuellement c.300 personnes dans ses différents services. Programmes: Trajets offre des programmes socio-professionnels (7 entreprises), résidentiels, et socio-communautaires (2 centres de jour + secteur weekends/vacances). Par rapport à ces différents programmes, la demande se précise lors de plusieurs entretiens avec la personne concernée – pour définir ses besoins et ses désirs. Il peut s'agir de travail, d'activités, de logement. La fondation emploie 64 salariés.

En ce qui concerne l'hébergement, Trajets gère la Résidence du Plateau, 15 appartements de suivi, 2 appartements communautaires, un soutien à l'habitat, et un projet d' »accueil résidentiel » pour des gens en période de crise.

Critères d'admission: A l'entrée on signe un règlement sur le bruit, la propreté, la consommation de drogues, la violence, etc. Le coût: CHF130/jour + assurance RC. Un dossier de suivi est constitué qui est accessible aux résidents. Il y a un travail sur les compétences.

Buts et philosophie: Le but principal est le travail contre la stigmatisation, via l'intégration. Trajets essaye d'utiliser les ressources du quartier. L'équipe travaille avec des projets personnels, et la valorisation des rôles sociaux. Le rôle de l'accompagnateur est très important; l'accompagnateur n'est pas un éducateur.

La Résidence du Plateau: à Petit-Lancy. 10 pensionnaires + une chambre d'urgence +15 appartements de suivi, sous-loués. A la résidence, l'équipe est présente 24h/24h: 10 postes pour la résidence + 2.1 postes pour les appartements. La chambre d'urgence n'est pas destinée aux gens en crise mais plutôt pour accueillir des personnes dont la famille veut partir pour un moment. Les repas sont servis aux heures fixes; les pensionnaires participent aux tâches de la vie quotidienne; on encourage des activités à l'extérieur – soit récréatives soit le travail – mais la résidence offre aussi quelques activités à l'intérieur. Le séjour est souvent une étape dans la vie des résidents; la prochaine étape peut être un appartement de Trajets ou même autonome, ou une structure plus cadrante.

Appartements communautaires: Ils offrent un cadre plus souple, plus autonome par rapport, par ex., à la préparation des repas, la prise de médicaments etc. Le coût est le même mais les résidents reçoivent une ristourne pour pouvoir acheter leurs propres aliments etc. Ils peuvent emmener leurs propres meubles.

Le soutien à l'habitat: Ce service pour les gens qui habitent dans leurs propres appartements est un peu en attente. Un contrat est prévu qui spécifie le type de soutien souhaité, par ex. l'aide aux achats, à faire un planning hebdomadaire...

L'accueil résidentiel : Ce service, conçu comme un lieu où les gens – y inclus les proches – peuvent « souffler » pendant des périodes de crises – démarrera en 2005.

Q: Où se trouve ces appartements?

R: A Meyrin, Onex, Plainpalais, Jonction... Ils ne sont pas étiquetés. Par contre, les voisins sont souvent au courant et parfois appellent Trajets d'une façon informelle pour avertir quand ils remarquent qu'un locataire ne va pas bien.

Q: Y a t'il une liste d'attente pour les appartements?

R: Ils sont très recherchés.

7. La Maison des champs

A Soral. Elle existe depuis 10 ans, et vient d'être reconnue par l'OFAS et par les normes ISO. Les conditions d'admission ressemblent à celles des autres foyers. La maison accueille 14 personnes, et offre aussi un accompagnement journalier temporaire à la Maison des champs pour des personnes qui n'habitent pas le foyer – pour soulager les proches, ou pour des personnes en situation intermédiaire. Le prix de pension est CHF280; l'équipe comprend plusieurs éducateurs. La maison recevra une subvention de l'OFAS en 2004. Elle offre des activités à l'intérieur et en même temps encourage les pensionnaires de participer aux activités à l'extérieur.

Il n'y a pas de limites à la durée du séjour, et celle-ci varie beaucoup. La Maison reçoit beaucoup de demandes qu'elle ne peut pas accepter. Il y a de moins en moins de mouvement.

Q: Que pensez-vous de la nécessité de plus de lieux de vie à Genève?

R: Il y a un énorme besoin de plus de foyers. A part cela, l'idée de Trajets de créer un « lieu de parenthèse » est très bonne; à la Maison des champs, on appelait cela un « lieu de rupture ».